

MOTS CLÉS :

- Document unique
- Évaluation des risques professionnels
- Organisation du travail
- Prévention des risques professionnels

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

➤ Industrie du bois

REPÉRER LES RISQUES, S'ATTAQUER AUX CAUSES

Une PME spécialisée dans la fabrication d'emballages en bois fait appel à l'ARACT pour l'aider à évaluer ses risques professionnels. L'intervention, centrée sur l'analyse du travail au poste de découpe des planches, permet de repérer les risques et, plus encore, les causes qui en sont à l'origine. Il est alors possible d'avancer sur le terrain de la prévention.

➤➤➤ CONTEXTE

En 2002, cette PME de 45 salariés spécialisée dans la fabrication de palettes et autres emballages en bois sollicite l'ARACT pour l'aider à évaluer ses risques professionnels. Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de consigner dans un « document unique » l'évaluation des risques auxquels les salariés sont exposés dans leur travail, ainsi que les mesures prises pour les prévenir. La Direction entend profiter de cette obligation réglementaire et d'un projet d'entreprise qu'elle mène sur la qualité, l'environnement, l'hygiène et la sécurité, pour engager une démarche visant à améliorer les conditions de travail.

L'ARACT propose de centrer son intervention sur l'étude d'un seul poste de travail, choisi par l'entreprise. En procédant à une analyse du travail, il sera possible d'identifier les risques professionnels liés à ce poste, mais aussi et surtout les causes à l'origine de ces risques. L'intervenant pourra alors aider l'entreprise à élaborer des solutions. Forte de cette expérience et en s'appuyant sur la méthodologie proposée par l'ARACT, l'entreprise pourra ensuite, seule, étudier les autres postes et ainsi s'attaquer à d'autres risques... et d'autres causes !

➤➤➤ DÉMARCHE

L'entreprise choisit de centrer l'intervention sur un poste qui consiste à couper des planches à l'aide d'une machine, présentées par paquet et arrivant sur palettes, selon les dimensions précisées sur la feuille de commandes. Une fois découpées, les planches sont de nouveau palettisées et les rebus jetés dans une benne.

Plusieurs observations sont réalisées, à différents moments de la journée et pour des commandes différentes. Des échanges spontanés ont lieu également avec les salariés. L'objectif est de comprendre le travail des opérateurs ; leur façon de travailler ; les stratégies qu'ils mettent en œuvre en fonction du contexte.

L'analyse du travail permet de repérer divers risques. Parmi ceux-ci, les risques lombaires sont les plus importants. Ils sont présents notamment lors de l'approvisionnement des piles de bois, lors de l'approvisionnement de la machine et lors du stockage du bois découpé. Concrètement, les piles de bois sont acheminées à l'aide d'un transpalette motorisé et déposées sur des rails d'une dizaine de mètres.

Ces rails sont mécanisés sur les premiers mètres, mais l'opérateur doit ensuite pousser manuellement la palette (qui peut peser jusqu'à 2 tonnes), tout en enjambant les rails. L'approvisionnement de la machine se fait manuellement : les planches, stockées derrière l'opérateur, sont installées sur la machine, située, elle, devant l'opérateur. Elles sont attrapées à hauteur lorsque la palette est pleine, mais à une dizaine de centimètres du sol lorsqu'elle est presque vide. C'est aussi derrière lui que l'opérateur doit stocker le bois découpé.

Pour réaliser toutes ces opérations, celui-ci doit donc effectuer de multiples mouvements de torsion, de rotation, de flexion et d'extension vers l'arrière, tout en soulevant des charges importantes. Sur une observation de 12 minutes (travail réalisé avec des planches initiales de 5 mètres), l'intervenant a relevé que le temps de torsion et de flexion correspondait à 75 % de l'activité totale.

Une fois les risques identifiés, il faut s'intéresser aux causes. Celles-ci sont à rechercher principalement du côté du matériel utilisé (non mécanisé en totalité), de l'architecture du poste et de l'organisation spatiale des différentes zones de travail. (les zones d'approvisionnement et de stockage sont situées derrière l'opérateur ; l'espace, insuffisant, contraint celui-ci à enjamber les rails), des caractéristiques des éléments manutentionnés (les piles de bois pèsent jusqu'à deux tonnes) et des cadences.

Pour réfléchir aux moyens d'agir sur ces causes, l'intervenant propose de mettre en place un groupe de travail réunissant des opérateurs ayant des niveaux d'expérience divers sur la machine, des responsables de la maintenance et des personnes de l'encadrement.

➤➤➤ ENSEIGNEMENTS & PERSPECTIVES

Au-delà de l'identification des facteurs de risques, l'enjeu de toute politique de prévention est bien de s'attaquer aux causes. Les postures prolongées ou pénibles, qui constituent un facteur de risque d'apparition de lombalgie, trouvent souvent leur origine dans la conception des équipements et dans leur agencement. Le travail répétitif sous contrainte de temps, dont on sait qu'il favorise l'apparition de Troubles musculo-squelettiques (TMS), résulte de choix relatifs à l'organisation de la production et à l'organisation du travail. L'impact sur la santé des manutentions manuelles dépendra du poids de la charge à soulever, de la fréquence des manutentions ou encore des conditions dans lesquelles celles-ci sont réalisées, autrement dit de la conception des produits, de la conception des équipements et de l'aménagement des espaces de travail. La monotonie des tâches, les contraintes de temps, l'ambiguïté des rôles, le manque d'autonomie, les difficultés à s'entraider, l'insatisfaction au travail, la peur de ne pas pouvoir atteindre ses objectifs, l'absence de reconnaissance sont autant de facteurs de risques psychosociaux à mettre en relation avec l'organisation du travail et les choix managériaux.

Pour en savoir plus



Vous pouvez contacter :

Elisabeth TAYAR, chargée de mission

Tél. : 02 41 73 00 22

E.mail : e.tayar@anact.fr